20212607-DAG11

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 26 JUILLET 2021

Objet de la délibération : Création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 21 Juillet 2021

Transmise au Contrôle de légalité le
Affichée le……2021

2ème convocation : Pas de condition de quorum

Nombre de Conseillers Syndicaux :
En exercice : 94
Présents : 8
Pouvoirs : 0
Excusés : 53
Votants : 8

L'an deux mille vingt et un, le 26 juillet à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à SAINT MANDRIER Sur Mer au sein de la Salle des Jardins d'Hydra, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20210727-2021_AG_2607_3-DE
Date de réception préfecture : 27/07/2021

Délégués Titulaires Présents	
OLLIOULES	GARRONE Florence
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SIX FOURS	ROSTAGNO Agnès
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle
VIDAUBAN	BRESSAN Michèle – TROTTET Elie

Délégués Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Pouvoirs
Néant

Absences excusées	
BESSE SUR ISSOLE	MARTINELLI Marie-Paule - RUSSO Brigitte BURDY Jeannine – RAULT Véronique
BORMES	PIERRE Véronique – RÉ Geneviève
CAVALAIRE	MORTIER Carold – WYDOOGHE Catherine BURNER Philippe – DELATTRE Michel
COGOLIN	CERTIER Danielle – CAILLAT Elisabeth
EVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne – ROMERO Jean-François
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LA FARLÈDE	GAMBA Mireille – HENRY Pierre
LA VALETTE DU VAR	BAGNOL Luc
LE BEAUSSET	SALLES Michèle
LE LAVANDOU	GERBE Nicole
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
LE THORONET	HENRI Mylène
LE VAL	FABRE Max
MONTFERRAT	MAGNIEN-BONIN Dominique
MONTFORT SUR ARGENS	ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	RIGHI Dominique - VACCARO Antoine
PIERREFEU	HAINIGUE Michel - MATTEI Sylvie
PIGNANS	SCOTTO Fabienne – PRUNET Sophie
PUGET VILLE	HECKMANN Ingrid
RAMATUELLE	COURTIN Benjamin – DE SAINT JULLE DE COLMONT Camille – VILLEMIN Léonie – CAIETTI Bruno
RIANS	VANNIER Marie-Thérèse
SANARY SUR MER	BOUCHART Sylvie
SAINT CYR	MANOUKIAN Astrid – ROCHE Jean-Paul
SAINT MAXIMIN	FERRY Luc
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie – MILLIER Hélène GIRODENGO Jocelyne – BERTAGNA Morgane
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe
SOLLIÈS PONT	COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey – VOGEL Marie-Léa
SOLLIÈS VILLE	JOLY Philippe
TOURRETTES	HERNANDEZ Aurélie
TOURVES	BOYER Kevin – CAPTAIN Patricia

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20210727-2021_AG_2607_3-DE
Date de réception préfecture : 27/07/2021

Rapporteur : M. TOULOUSE Christian

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 Septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 qui énonce que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou l'établissement,

Considérant l'avancement de grade d'un agent intercommunal dans la collectivité où il exerce le plus grand nombre d'heures,

Considérant que la CAA de Bordeaux, 28 décembre 2017, n°15BX02300, précise que l'avancement de grade d'un fonctionnaire intercommunal doit intervenir au même moment dans chacune des collectivités où il exerce à temps non complet,

A défaut, il se trouve dans une situation irrégulière, à laquelle la collectivité doit remédier en procédant de manière rétroactive à son avancement.

Considérant que la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est rendu nécessaire pour tenir compte de l'évolution de cet agent intercommunal au 01/07/2021,

M. le Vice-Président propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps non complet relevant de la catégorie C, à compter du 1er juillet 2021.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 (charges de personnel) du budget primitif du Syndicat.

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Ouï l'exposé du rapporteur.

Autorise la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps non complet relevant de la catégorie C, à compter du 1er juillet 2021.

Pour	**8**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Ainsi fait et délibéré, le 26 juillet 2021 à SAINT MANDRIER Sur Mer

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD
Christian TOULOUSE

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20210726-20212607-AR-2607_3-DE
Date de réception préfecture : 27/07/2021